



Dettes apres décès et renonciation des enfants

Par zulmira, le 15/09/2016 à 15:52

Bonjour,

MAISON A VENDRE AU PORTUGAL APRÈS DeCES DU DERNIER DES VIVANTS.

3 enfants donc un qui vient de décédé la semaine dernière
Mme x qui à 2 enfants elle même.

je sais que les 2 enfants sont bénéficiaire de la part de leur mère sur la vente de la maison.

Mais Mme x a des dettes que les 2 enfants ne peuvent régler.

les 2 enfants veulent renoncer a leur part.Pour ne pas a avoir le passif qui dépasse l'actif.

Qui va régler les dettes de Mme x ?